



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213803547-20260310-260301BCFUBP-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

2026-03-02

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,  
Conseillers,  
**Absent excusé et représenté :** Maryline Rivollet (Représentée par Estelle Milani)  
**Absents non excusés et non représentés :** Léa Mollier  
**Secrétaire de séance :** Karine MOLLIER

Date de la convocation : 04/03/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe « Énergies renouvelables »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 10 février 2026 décidant la dissolution du budget annexe « Énergies renouvelables » au 31 décembre 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice 2025 et qu'il arrête définitivement les comptes à la date de dissolution,

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire, ayant quitté la salle au moment du vote du CFU, ne prend pas part au vote.

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Énergies renouvelables » qui fait apparaître :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice : - 1 500,00 €
- Résultat antérieur reporté : 0,00 €

- Résultat cumulé de fonctionnement : – 1 500,00 €

#### Section d'investissement

- Excédent d'investissement : 8 207,11 €

#### Restes à réaliser

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser : 0,00 €

#### CONSTATE

Un déficit de fonctionnement de clôture de 1 500,00 €,

Un excédent d'investissement de 8 207,11 €.

#### DIT

Que les résultats du budget annexe dissous sont intégrés au budget principal conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,  
Le 10 mars 2026

Le Maire,  
Cédric MILANI

